

Le Petit Canadien

Organe de la Société Saint-Jean-Baptiste
de Montréal

SOMMAIRE

- I.— LE PETIT CANADIEN La Rédaction.
II.— L'ŒUVRE DU LIVRE FRANÇAIS La Rédaction.
III.— L'HISTOIRE DE LA LÉGISLATION SCOLAIRE
AU MANITOBA J.-A. Beauré.
IV.— L'AVENIR DE NOTRE SOCIÉTÉ NATIONALE
(à suivre) V.-E. Beauré.
V.— PÊLE-MÊLE Arthur Saint-Pierre.
VI.— LES CHEMINS DE FER (suite) . La Ligue des Droits du Français.
VII.— POIVRE ET SEL

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Sections et noms des percepteurs.

Rédaction et administration :

SECRETARIAT DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
MONUMENT NATIONAL,

296, rue SAINT-LAURENT MONTREAL.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Grand aumônier : Monseigneur L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Président général : VICTOR MORIN, LL. D., notaire, 97, rue Saint-Jacques.

1er Vice-président général : JOSEPH GAUVREAU, D. M., Edifice Dandurand.

2ème Vice-président général : V.-E. BEAUPRÉ, I. C., professeur, 372, rue du Parc
[Lafontaine.

Secrétaire général : J.-B. LAGACÉ, professeur, 836, rue Saint-Hubert.

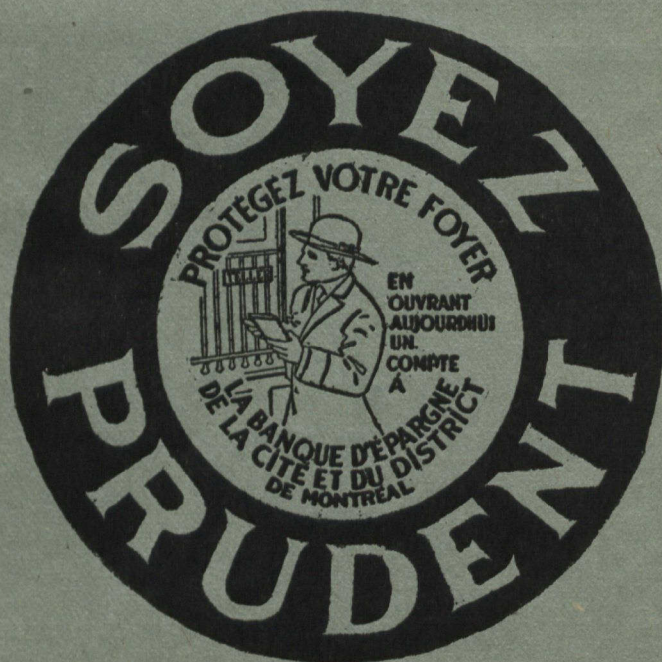
Trésorier général : JOSEPH HURTUBISE, courtier en assurance, 2, place d'Armes.

Directeurs : L'hon. L.-O. DAVID, sénateur, Hôtel de Ville. — E.-P. LACHAPPELLE, D. M., 267, ouest, rue Prince-Arthur. — THOMAS GAUTHIER, courtier, 11, place d'Armes. — U.-H. DANDURAND, financier, Edifice Dandurand. — VICTOR DORÉ, professeur, 446, rue Fullum. — GUY VANIER, LL. L., avocat, 97, rue Saint-Jacques. — JOSEPH GIRARD, rentier, 46, ouest, boulevard Saint-Joseph.

Chef du Secrétariat : ARTHUR SAINT-PIERRE, bureau I, Monument National.

Sous-chef du Secrétariat : JOS. DURAND, bureau I, Monument National.

CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ : Caisse Nationale d'Economie. — Caisse de Remboursement. — Compagnie du Monument National. — Société Nationale de Fiducie.



Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT - JEAN - BAPTISTE
DE MONTRÉAL

Vol. 13. — No 8.

MONTRÉAL, AOÛT 1916.

50 sous par an.

LE PETIT CANADIEN

Notre bulletin paraît ce mois-ci à vingt pages — c'est-à-dire quatre pages de plus que l'édition ordinaire — pour dédommager nos lecteurs des quelques pages documentaires et très arides que nous avons dû y insérer. Nos abonnés auront ainsi toute la matière à lire sur laquelle ils ont le droit de compter.

Avec ce numéro nous commençons la publication d'une série d'études sur la situation des divers groupements de langue française établis en dehors de la province de Québec. La publication de ces études est la suite logique de notre Congrès d'action française, dont elle poursuit le travail et tend à réaliser le but essentiel ; elle contribuera à nous faire mieux connaître les uns aux autres, et à rendre plus efficace, parce que plus éclairée, l'aide que nous apporterons à nos troupes d'avant-garde, si violemment et si perfidement assaillies sur tous les fronts.

“ L'histoire de la législation scolaire au Manitoba ” qui commence la série, et dont on trouvera ci-après la première partie, est remarquable à maints égards ; nos lecteurs seront sans doute comme nous, très reconnaissants à M. J.-A. Beaupré, délégué des Canadiens-français du Manitoba à notre Congrès d'action française, qui a voulu en réserver la primeure au *Petit Canadien*.

En même temps que ces études, dont l'intérêt exceptionnel n'a pas besoin d'être démontré, nous offrirons à nos abonnés un nouveau concours littéraire qui ne le cèdera en rien au concours de “ La croix du Chemin ”, dont le succès a été si considérable. Le *Petit Canadien* de septembre donnera tous les renseignements utiles sur ce nouveau concours.

Ajoutons que la “ Ligue des Droits du Français ” nous promet pour l'avenir une collaboration aussi fidèle et plus variée que par le passé ; que des collaborateurs nouveaux nous apporteront un concours que nos lecteurs apprécieront beaucoup, et que nous avons à l'étude plusieurs projets qui tendent tous à augmenter l'intérêt de notre modeste revue et à la rendre de plus en plus digne de la sympathie qu'elle a jusqu'ici rencontrée.

L'un de ces projets consisterait à doubler le nombre de pages du

Petit Canadien, sans en augmenter l'abonnement, sauf pour nos abonnés de Montréal et de l'étranger à qui nous demanderions dix sous par année de plus pour nous aider à payer les frais de poste. Ce projet deviendra réalité si nous pouvons ajouter seulement cinq cents noms sur notre liste d'abonnés d'ici au premier janvier prochain.

Ce chiffre de cinq cents nouveaux abonnés sera facilement atteint et dépassé, nous en avons la ferme conviction, grâce au concours effectif que nos bienveillants lecteurs nous accorderont dans la campagne de recrutement que nous inaugurons dès aujourd'hui. Pour stimuler cette campagne et récompenser le travail des amis qui voudront bien y prendre part, nous donnerons des primes d'une valeur variant de 35 à 45% des abonnements perçus.

Pour les fins de ce concours de recrutement, les abonnements dateront de juillet 1916, et pourront être de six ou de dix-huit mois. Les primes seront : a) un exemplaire de l'Almanach de la " Ligue des Droits du français ", année 1917 ; b) un abonnement gratuit au *Petit Canadien*, pour l'année 1917, valeur 60 sous, ou un volume de *La Croix du Chemin*, valeur *franco*, 70 sous.

La première de ces primes sera accordée à toute personne nous faisant parvenir d'ici au premier novembre, 3 abonnements de six mois, à 25 sous l'abonnement, soit 75 sous.

L'une ou l'autre des deux autres primes sera accordée à toute personne nous faisant parvenir, d'ici la même date :

a) 7 abonnements de six mois, soit \$1.75 ;

b) 2 abonnements de dix-huit mois, soit \$1.50, s'il s'agit d'abonnés canadiens habitant hors de Montréal, ou \$1.70 s'il s'agit d'abonnés de Montréal ou de l'étranger. On peut gagner les trois primes en nous faisant parvenir :

1. 17 abonnés de six mois ;

2. 10 abonnés de six mois et deux abonnés de dix-huit mois ;

3. 3 abonnés de six mois et 4 abonnés de dix-huit mois.

Les noms et l'adresse des nouveaux abonnés doivent être écrits lisiblement, sur un seul côté du papier et de façon à ne pas être confondus avec le nom de celui qui les envoie.

Tous les abonnements sont strictement payables d'avance, au Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste, 296, rue Saint-Laurent, Montréal. On est prié de faire remise par mandat poste ou par chèque payable au pair à Montréal et portant le timbre de guerre.

L'abonnement personnel du concurrent, les renouvellements d'abonnements actuellement en cours, et les abonnements, même nouveaux, des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste ne comptent pas dans ce concours, auquel, cependant tous peuvent prendre part.

Il va sans dire que nous pouvons dès maintenant garantir — tant nous sommes certains du succès de notre campagne de recrutement — que le *Petit Canadien* paraîtra à trente-deux pages à partir de janvier prochain.

Que nos amis se mettent donc à l'ouvrage avec énergie et confiance; le succès ne saurait manquer de couronner leurs efforts.

LA RÉDACTION.

L'ŒUVRE DU LIVRE FRANÇAIS

Inaugurée il n'y a guère plus d'un an, cette oeuvre a remporté un succès qui dépasse, et de beaucoup, toutes nos espérances. Grâce à elle, nous avons pu expédier à l'Association d'Education d'Ontario environ 75,000 volumes, et plus de 160,000 numéros de revues. De son côté l'Association d'Education a fait le triage, le classement et la distribution de ces livres et de ces revues, ce qui lui a imposé un travail considérable sur lequel le dévoué et actif secrétaire de cette association, M. Grenon, a bien voulu nous donner les renseignements suivants :

“ Il nous est bien difficile de vous dire exactement le nombre de bibliothèques scolaires établis avec les livres que vous nous avez envoyés. Nous avons adressé ces livres à Messieurs les curés, qui les ont distribués dans leurs écoles. Ainsi, nous avons envoyé près de 500 boîtes de livres dans 70 endroits. En plus, nous en avons mis dans toutes les écoles bilingues de la ville (d'Ottawa) et dans neuf cercles de jeunes gens, tant de la ville que du dehors. Les boîtes contenaient une moyenne de 70 livres. Plusieurs boîtes de brochures (revues) ont aussi été expédiées. La balance, dont les séries étaient incomplètes, a été vendue avec les vieux livres de classe hors d'usage.

“ Nous avons encore en réserve tous les livres de classe qui peuvent servir et les volumes qui sont arrivés dernièrement. La classification en est faite et tout est prêt à partir. ”

Il va sans dire que la cueillette des volumes continue. Sans cesser ses envois dans la province d'Ontario, la Société Saint-Jean-Baptiste a l'intention d'offrir son concours pour la fondation de bibliothèques françaises dans les principaux centres français des provinces maritimes et de l'Ouest. Pour commencer, elle se propose de consacrer quinze cents à deux mille volumes, à la fondation d'une bibliothèque à Moncton, N.-B. Toutes les personnes qui peuvent disposer de volumes pour l'Oeuvre du Livre français, voudront donc bien les envoyer au Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste, 296, rue Saint-Laurent, Montréal.

LA RÉDACTION.

L'HISTOIRE DE LA LÉGISLATION SCOLAIRE AU MANITOBA

En ce qui concerne la législation qui se rapporte aux écoles au Manitoba, je me bornerai à donner un simple aperçu des lois qui ont été adoptées de temps à autre. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de vous rappeler les difficultés de 1869, et la justice des réclamations de Louis Riel ; il n'est pas nécessaire non plus d'essayer de vous démontrer la légalité du Gouvernement Provisoire dirigé par Louis Riel, puisque celui-ci fut reconnu par le Gouvernement du Canada. Mais il est évident d'après les clauses contenues dans l'acte du Manitoba, incorporant cette province dans la Confédération, que la Province du Manitoba était placée dans une position absolument identique à celle de la Province de Québec, au point de vue strictement du français, comme nous pouvons le voir d'après l'article 23, qui se lit comme suit :

“ L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats des chambres de la législature, mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire et dans toute plaidoirie ou pièce de procédures par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui sont établis sous l'autorité de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et par devant tous les tribunaux, ou émanant des tribunaux de la province, il pourra être également fait usage à faculté de l'une ou l'autre de ces langues. ”

L'article 13, dans la liste des droits adoptée par le gouvernement provisoire de Riel, mentionnait que la langue anglaise et la langue française seraient sur un pied d'égalité devant la législature, devant les tribunaux, et que tous les documents publics et les actes de la législature seraient publiés dans les deux langues.

Les délégués autorisés à traiter avec les autorités fédérales avaient reçu instructions que cet article 13 ainsi que quelques autres ne pouvait pas être modifié en aucune façon, et était imposé comme une condition nécessaire de l'entrée du Manitoba dans la Confédération, et nous pouvons voir que l'article 23 de l'Acte du Manitoba reproduit aussi exactement qu'il est possible les droits demandés dans cet article 13. Il est bon de vous faire remarquer que l'Acte du Manitoba fut confirmé par un statut impérial en 1871.

Avec une loi aussi claire, il semble que toute personne ayant un esprit droit et quelque esprit de justice n'aurait jamais dû nous contester le droit de parler le français, et, conséquemment, de l'enseigner. Malheureusement, en 1890, la Législature manitobaine, sous prétexte d'économie, raya des statuts la partie de cet article 23, plaçant le français sur un pied

d'égalité avec l'anglais, et décréta que la langue anglaise seule serait employée dans les journaux et les archives de l'assemblée législative du Manitoba, ainsi que dans les plaidoiries et dans les pièces de procédure devant les tribunaux et que les lois adoptées par la Législature ne seraient publiées qu'en anglais.

Evidemment, les auteurs de cette loi doutaient eux-mêmes qu'elle fut constitutionnelle, et que la législature manitobaine eut le pouvoir d'adopter une loi semblable, et ils eurent la précaution d'ajouter ce qui suit : " Cet acte ne s'appliquera qu'en autant que cette législature possède le droit de faire telle loi. "

Il est bien regrettable cependant de noter que, quelle que soit l'illégalité de cette loi, elle a été suivie à la lettre depuis 1890. Les lois statutaires et les documents publics ne sont publiés qu'en anglais, à l'exception de la loi scolaire, et quelques autres lois, qui sont publiées de temps à autre en français, en allemand, ou en d'autres langues, non pas dans le but de se conformer à un droit, mais plutôt à titre de renseignement.

On prétend que l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord donnant le droit à la législature provinciale d'amender la constitution donnait à cette législature le pouvoir d'abolir le français.

En mon humble opinion, le but de cet article était de donner à la législature provinciale autant d'autonomie que possible dans l'administration de la province. Il est désirable que la province ait pleine liberté en ce qui concerne l'administration de la province, mais cet article 92 ne donne certainement pas à la législature le pouvoir de changer l'acte du Manitoba, de façon à faire disparaître l'esprit de la Confédération; ainsi, par exemple, la législature manitobaine, n'aurait certainement pas le pouvoir de faire disparaître l'assemblée législative composée de représentants du peuple et d'établir un système de gouvernement absolument contraire à celui qui existe aujourd'hui.

Comme je l'ai dit précédemment, l'article 23 de l'Acte du Manitoba était imposé comme une condition *sine qua non* à l'entrée du Manitoba dans la Confédération, et il n'y a aucun doute que le gouvernement provisoire n'aurait jamais consenti à l'entrée dans la Confédération, s'il avait songé pour un instant que cet article 23 pouvait être inséré dans cet acte aujourd'hui et être rayé le lendemain, un an après, ou dix ans après. Il ne se serait jamais déclaré satisfait d'une clause telle que celle-là, et d'ailleurs le doute clairement indiqué par la législature dans la loi qu'elle adopta dans le but d'abolir le français me semble amplement suffisant pour démontrer l'illégalité de cette loi inique.

C'est dans cette même année 1890 que le gouvernement provincial décréta de faire disparaître des statuts de la province l'Acte de 1871, établissant les Ecoles séparées au Manitoba.

L'article 22 de l'Acte du Manitoba, protégeant les droits de la minorité, se lit comme suit :

“ 22. Dans la province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :

“ (1) Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi ou par la coutume à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (“denominational schools”).

“ (2) Il pourra être interjeté appel au gouverneur général en conseil de tout acte ou décision de la législature de la province ou de toute autorité provinciale affectant quelqu'un des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté, relativement à l'éducation.

“ (3) Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ou dans le cas où quelque décision du gouverneur général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas dûment mise à exécution, par l'autorité provinciale compétente, — alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas, l'exigeront, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en conseil sous l'autorité de la même section. ”

Il est important de vous faire remarquer que, dans l'article 93 de l'Acte de la Confédération, la clause correspondante mentionne ceci : “ rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conférés lors de l'Union, par la loi, à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées ” mais dans l'Acte du Manitoba, il est dit que “ rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conférés lors de l'Union par la loi OU PAR LA COUTUME à une classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées ” c'est-à-dire qu'on y a ajouté les mots : “ ou par la coutume ” et la population manitobaine était assurée de pouvoir continuer le système d'écoles qui existait avant l'entrée dans l'Union.

Comme vous le savez, il y eut un procès d'intenté demandant à la cour de déclarer cet acte inconstitutionnel(1). Il n'est pas nécessaire pour

(1) Il s'agit ici de “ l'Acte ” du Manitoba, abolissant les écoles séparées.
— *Note de la Rédaction.*

moi de vous donner tous les détails concernant les différentes procédures qu'il a fallu suivre. Il est suffisant de mentionner que cette cause est allée d'appel en appel jusqu'au conseil privé d'Angleterre, et finalement le plus haut tribunal de l'empire a déclaré que cet acte était *intra-vires*, c'est-à-dire que la législature en passant cet acte avait agi dans les limites de son pouvoir, au point de vue strictement constitutionnel, mais que cet Acte violait les droits et privilèges de la minorité au Manitoba, et par conséquent que la minorité avait le droit d'interjeter appel auprès du Gouverneur général en conseil et que le gouverneur général en conseil avait le devoir de rétablir la minorité en la pleine possession de ses droits.

Il y eut un ordre en conseil impérial d'adopté, ratifiant la décision du conseil privé. Subséquemment, un ordre en conseil du gouverneur général en conseil fut aussi adopté et le gouvernement d'alors présenta ce qui est connu généralement sous le nom de " Remedial Bill ".

L'opposition alors s'objecta au " Remedial Bill " prétendant qu'il était insuffisant, et qu'il serait possible de faire davantage par la conciliation. Il s'en suivit le changement de gouvernement que vous connaissez. Le nouveau gouvernement fédéral commença immédiatement les négociations d'un règlement connu sous le nom de " Laurier-Greenway ", en vertu duquel une parcelle de nos droits nous était concédée, au point de vue religieux et au point de vue du français. L'article 224 de l'Acte scolaire du Manitoba, et d'après les statuts consolidés du Manitoba (1913) l'article 258 de l'Acte scolaire, mentionnent que, dans toute école où il y avait 10 enfants parlant le français ou une autre langue que l'anglais, l'enseignement devait se faire en français ou en telle autre langue, et en Anglais, d'après le système bilingue. Si l'on considère le groupement de la population canadienne-française au Manitoba, en paroisses disséminées dans les différentes parties de la province, on se rend compte de l'importance de cette clause bilingue au point de vue religieux aussi bien qu'au point de vue français. Vu l'ignorance presque générale parmi les instituteurs de langue anglaise, de la langue française, il s'en suit que partout où il y avait un centre Canadien-français en mesure d'exiger une école bilingue, il fallait nécessairement que l'instituteur ou l'institutrice fut de langue française, et de plus, étant donné que la totalité ou la presque totalité des instituteurs capables d'enseigner dans une école bilingue en français et en anglais sont de la religion catholique, dans la presque totalité des écoles bilingues nous avions des instituteurs ou institutrices catholiques. Le gouvernement Norris, à la dernière session, abrogea l'article 258 de l'Acte scolaire, abolissant les écoles bilingues, de sorte que, dans l'acte scolaire, aujourd'hui, il n'y a absolument rien qui dise dans quelle langue l'enseignement doit se faire, dans n'importe quelle école de la province. Il s'en suit que le bureau des Aviseurs aura la main haute sur

les programmes d'étude, la manière d'enseigner, le choix des instituteurs, les conditions requises pour obtenir les certificats d'instituteurs, etc., et de cette façon le gouvernement évidemment se propose d'éliminer les écoles bilingues dans la Province.

J.-A. BEAUPRÉ.

(À SUIVRE)

L'AVENIR DE NOTRE SOCIÉTÉ NATIONALE

En quelques articles parus ici nous avons essayé d'esquisser le rôle que nous voudrions voir assumé par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, devenue un vaste organisme de défense nationale, un syndicat de l'élément français catholique, associant dans ses groupements paroissiaux une grande partie de nos compatriotes.

La fondation de telles sections dans un grand nombre de paroisses tant des villes que des campagnes, est-elle désirable, est-elle possible, et dans quelles conditions doit-elle s'accomplir ? Voilà autant de questions que nous examinerons aujourd'hui.

Pour ce qui est de la désidérabilité de ces créations, il paraît assez évident que l'affirmative s'impose.

Tout ce qui est de nature à accroître la puissance de rayonnement de la Société est à souhaiter, et l'acquisition de sociétaires nouveaux capables de comprendre la fin de la Société et d'y apporter un concours utile, constitue pour celle-ci un avantage.

Le sociétaire qui vient grossir les effectifs de la Société, augmente par là même le prestige de cette dernière auprès du public et des sociétaires eux-mêmes; en versant au trésor sa contribution, il ajoute aux ressources financières desquelles dépend en grande partie l'action de la Société; bien souvent il recevra les publications de celle-ci et les fera circuler dans son entourage; par le seul fait qu'il est inscrit dans la Société nationale, il sera plus disposé à accorder son attention aux questions soulevées par elle, à accueillir les mots d'ordre patriotiques, et à les répéter dans son milieu, même s'il n'est pas un propagandiste bien ardent; enfin en se faisant connaître comme un homme susceptible de s'intéresser aux entreprises patriotiques, il facilite par là même l'éclosion et la mise à exécution de bien des projets, parce que ceux qui les conçoivent savent où trouver des collaborateurs; que de fois des gens de bien, ayant en même temps des idées heureuses et salutaires, s'abstiennent de leur faire prendre corps et demeurent dans l'inaction, simplement parce qu'ils s'ignorent mutuellement? Que d'entreprises la Société n'oserait-elle pas,

le jour où elle saurait pouvoir compter, dans un bon nombre de centres, sur des groupes de gens ayant quelque souci des choses patriotiques ?

Enfin les groupements ont encore le devoir de participer à l'organisation générale de la Société; par leurs délégués réunis en congrès, ils légifèrent, ils impriment la direction générale, ils nomment ceux qui détiendront dans leurs mains l'autorité suprême, les ressources et l'influence de la Société: fonction évidemment d'une extrême importance.

Pour qu'elle soit constamment remplie au plus grand avantage de la Société, il n'est pas indifférent, croyons-nous, qu'elle soit la prérogative d'un nombre très limité de sections ou non.

Le petit nombre de sections entraînerait non seulement l'exiguité des moyens pour la Société, il serait cause qu'elle demeurerait plus exposée aux tentatives des coteries, et qu'elle manquerait ainsi d'un certain élément de stabilité.

La présence au congrès de compatriotes venus de régions très diverses, empêcherait les délibérations d'être influencées par les intérêts de clochers ou les passions de groupes. Les hommes même bien intentionnés, peuvent difficilement faire que leurs décisions ne portent pas l'empreinte de leurs intérêts, de leurs sympathies ou de leurs antipathies; par contre, l'équilibre de leur jugement est beaucoup moins faussé par les passions ou les intérêts des autres.

Ainsi le Franco-Américain, l'Acadien, le Manitobain, l'Ontarien, le Québécois, ont souvent leurs préjugés et leurs passions politiques ou autres: réunissez-les en congrès, et ce qui dominera leurs délibérations, ce sera l'amour de la race commun à tous et la recherche du véritable bien national, et non pas un intérêt auquel demeure indifférente la masse des congressistes.

Quant bien même la section Saint-Jean-Baptiste ne serait dans une paroisse, que la réunion des Canadiens-Français à l'esprit droit et au patriotisme sincère, apportant à la Société le secours de leur nombre et de leurs contributions, envoyant à son congrès des représentants éclairés et désintéressés qui contribueront à lui assurer une direction sage et vigoureuse, son existence, il nous semble, serait avantageuse, même si elle ne manifestait pas par ailleurs une activité très appréciable.

Car c'est bien là en effet une des premières difficultés qui surgissent à l'esprit de plusieurs: on ne voit pas bien comment, dans telle localité, il y aurait possibilité de créer une section susceptible de se livrer à une action patriotique apparente: on en conclut l'inutilité de cette création.

Nous croyons avoir signalé quelques raisons démontrant le contraire

De ce qu'on ne réalise pas d'emblée la perfection, il ne s'en suit pas que les résultats atteints soient à dédaigner: tout ou rien est un principe auquel il n'est pas opportun de se tenir en toute occurrence.

Dans notre vie civile nous voyons les citoyens groupés en municipalités, et leur activité comme membres de ces collectivités, se réduit généralement à payer leurs taxes et à participer, une fois tous les ans ou moins souvent, à l'élection des administrateurs; personne cependant ne nie pour cela l'utilité des groupements municipaux qui remplissent un rôle important dans notre organisation civile.

Il ne faut pas non plus perdre de vue ce fait que dans la Société Saint-Jean-Baptiste, comme dans tout autre association, l'action apparente, sensible aux yeux du public, la fonction directrice, appartiennent à un petit nombre d'individus, chefs de la collectivité ou des groupes la constituant; il est rare que toute la masse participe à une action d'ensemble dont les phases soient visibles à tous les gens.

Est-ce à dire que l'action de la masse est nulle? Loin de là. Mais la plupart du temps son action réside dans le secours moral et financier donnée à l'oeuvre, dans l'observation faite par les membres individuellement des mots d'ordre donnés, dans leurs initiatives personnelles, dans leurs interventions dans les petits incidents de chaque jour, enfin dans une foule de menus actes auxquels les auteurs accordent souvent peu d'importance, mais dont l'ensemble crée une force d'opinion considérable et établit le courant favorable grâce auquel l'influence de la Société progresse et s'impose.

Ainsi donc pour qu'une section soit une unité utile à la Société, il suffit qu'elle puisse satisfaire à un minimum d'obligations qui est loin d'être exorbitant: il semble qu'il doit exister un grand nombre de paroisses où il y a possibilité de grouper tous les éléments désirables pour créer une telle section.

Pour que ces créations s'effectuent, il reste évidemment à convaincre les personnes concernées qu'elles doivent se grouper ainsi dans l'intérêt national; il y aura là un travail de persuasion assez important à accomplir; il est clair que jusqu'à ce jour, l'orientation mieux définie donnée à la Société, les fonctions plus vastes qu'elle aurait à exercer, ne sont encore connues et comprises que par un petit nombre.

Il faudra modifier chez plusieurs leur conception du rôle de la Société Saint-Jean-Baptiste. Il faudra faire comprendre à nos compatriotes que s'ils veulent que leurs intérêts nationaux soient efficacement protégés, il faut qu'ils aient une institution dont ce soit la mission particulière de surveiller incessamment ces intérêts, de les défendre partout où ils sont menacés, de promouvoir toutes les entreprises utiles à leur préservation.

V.-E. BEAUPRÉ.

(À SUIVRE)

PÉLE-MÉLE

La valeur de nos écoles bilingues. — Nous extrayons de la *Libre Parole*, de Winnipeg, les renseignements suivants qui constituent une magnifique réponse aux détracteurs des écoles bilingues. La *Libre Parole* déclare avoir pris ces mêmes renseignements dans le *Free Press*, peu suspect de sympathie pour les écoles franco-anglaises.

“ Sur 240 élèves des écoles du Manitoba qui ont passé leurs examens d'entrée avec honneur, 40, soit un sixième du chiffre total, sont de langue française. La population du Manitoba étant d'environ 450,000 et celle de langue française d'environ 30,000, soit un quinzième du chiffre total, celle-ci pouvait se dire satisfaite si 16 de ses enfants passaient avec honneur : elle a donc lieu d'être fière d'avoir dépassé une fois et demi ce chiffre, autrement dit que le nombre de ses candidats soit de 150 pour cent plus élevé qu'il n'avait besoin d'être. ”

Une belle action. — M. Donald Downie, avocat de Vancouver, a pris éloquemment et courageusement la défense des Canadiens-français et de l'enseignement bilingue, dans une conférence faite devant la société littéraire “ les Vagabonds ” du club universitaire de cette ville. Le texte de cette conférence, que nous a apporté le *Standard*, de Vancouver, est d'une lecture extrêmement intéressante et fait le plus grand honneur à l'intelligence et au caractère de M. Downie. Pourquoi faut-il que le début en soit déparé par la calomnieuse légende d'un concile du moyen-âge délibérant sur la question de savoir si les femmes ont une âme ! Cette niaise légende n'a plus cours que dans les milieux “ primaires ”, châteaux-forts de l'anticléricalisme, et un homme de la culture et de la loyauté de M. Downie se doit de ne pas la remettre en circulation dans les milieux cultivés.

A propos de recrutement. — Dans une série d'articles clairs, fortement charpentés, basés sur des statistiques irréfutables *La Presse*, de Montréal, a démontré que la province de Québec — eu égard aux circonstances — avait fourni autant et plus de recrues à l'infanterie, c'est-à-dire à l'armée combattante, que la province d'Ontario. En publiant cette série d'articles, *La Presse* a rendu à notre race et à notre province un très grand service, pour lequel il convient de la féliciter et de la remercier.

La situation scolaire en Acadie. — On répète de divers côtés, depuis quelques temps, que les provinces maritimes ont réglé leur question bilingue d'une façon admirable, qui rend parfaitement justice et donne entière satisfaction à nos frères les Acadiens. C'est une autre légende qu'il ne faut pas laisser s'accréditer. Comme question de fait, l'enseigne-

ment du français est entravé de toute façon au Nouveau-Brunswick et plus encore, si nos renseignements sont exacts, en Nouvelle-Ecosse et dans l'Ile-du-Prince-Edouard. Seuls leur faiblesse numérique et le souvenir des cruautés sans nom dont ils ont été les victimes dans le passé, ont empêché les Acadiens de réclamer contre la situation inférieure faite à leur langue dans leurs écoles. La véritable situation scolaire des Acadiens sera, du reste, parfaitement exposée, dans une série d'article dont nous commencerons sous peu la publication.

Un juge Acadien. — Les Acadiens, qui forment 30% de la population du Nouveau-Brunswick, ne sont plus représentés à la Cour Suprême de cette province depuis la mort du regretté juge Landry. Et pourtant, si le *Fair Play* britannique n'était pas un vain mot en ce pays, leur nombre leur donnerait droit de compter deux des leurs parmi les sept juges qui siègent à cette Cour. Du moins veulent-ils conserver l'unique représentant qu'ils ont pu se faire concéder jusqu'ici. C'est pourquoi ils s'organisent actuellement pour empêcher que la succession de Sir Pierre Landry ne soit confié à l'élément irlandais, qui, avec son appétit ordinaire, s'agite frénétiquement pour se la faire attribuer, encore qu'il n'y ait aucun droit. Attendons les événements. (1).

En Saskatchewan. — Au moment où nous écrivons ces lignes, vient de s'ouvrir à Willow Bunch, le cinquième Congrès de l'*Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan*. Près de trois cents délégués, représentant tous les groupes franco-catholiques de la Saskatchewan, prennent part à ce Congrès qui durera trois jours et que les officiers de l'A. C. F. C. ont voulu consacrer tout entier à un travail méthodique d'organisation. NN. SS. Mathieu et Pascal honorent de leur présence le Congrès de Willow Bunch.

ARTHUR SAINT-PIERRE,

LES CHEMINS DE FER

(SUITE)

LA VOIE FERRÉE

Réseau. — Système de voies ferrées; Le *réseau* du Pacifique canadien.

Tête de ligne. — Station où commence une ligne de chemin de fer.

Voie, voie ferrée, chemin de fer (railway, track).

Voie de garage (siding). — Voie destinée à garer des wagons; ne pas dire la *switch*.

(1) Au moment où nous allons sous presse les journaux nous apprennent qu'un juge de langue anglaise a été nommé au poste laissé vacant par Sir P. Landry.

Voie d'évitement (shunt). — Voie ménagée à côté d'une voie principale et en communication avec elle, où un convoi peut se garer pour laisser la voie libre à un autre.

Voies de triage (yard-siding). — Ensemble de voies où stationnent des wagons à classer pour la formation des trains.

Embarcadère. — Quai de départ d'un chemin de fer.

Débarcadère. — Quai d'arrivée d'un chemin de fer.

Remblai. — Masse de matière rapportée (terre, sable, pierre) sur laquelle reposent traverses et rails; *voie en remblai*.

Déblai. — Enlèvement de terre ou de pierre pour le passage d'un chemin de fer; *voie en déblai* ou en *tranchée*.

Tranchée. (cut, ne pas dire *coupe*). — Ouverture à travers un coteau, une colline, etc., pour y faire passer un chemin de fer.

Courbe (curve).

Coude de la voie. — Endroit où le chemin de fer change brusquement de direction.

Rampe (slope). — Partie d'un chemin de fer inclinée par rapport à l'horizontale. Il y a beaucoup de *rampes* dans les pays de montagnes.

Passage à niveau. (railway crossing). — Endroit où un chemin de fer coupe un chemin de voiture.

Tunnel (tunnel). — Ne pas prononcer ce mot à l'anglaise.

Viaduc. — Pont construit au-dessus d'un vallon, d'un cours d'eau, pour le passage d'un chemin de fer.

Passerelle. — Espace réservé aux piétons sur un pont de chemin de fer.

Ponceau (culvert).

Bifurcation. — Endroit où le chemin de fer se divise en deux.

Jonction. — Endroit où deux chemins de fer se réunissent en un seul. Une *bifurcation* et une *jonction* sont une seule et même chose qui reçoit cependant double acception à cause du point de vue où l'on se place.

Terminus. — Point extrême d'une ligne de chemin de fer.

Rail (m) (rail). — Ne pas prononcer ce mot à l'anglaise.

Crampons. — Gros clous recourbés qui fixent le rail à la traverse.

Eclisse. — Plaque de fer qui opère la jonction de deux rails.

Traverses (sleeper). — Pièces de bois sur lesquelles reposent les rails.

Ballast. — Cailloux, sable, mâchefer employés sur les chemins de fer, pour recouvrir les traverses.

Entre-rail (m). — Espace compris entre les rails d'un chemin de fer.

- Entre-voie* (f). — Espace compris entre deux voies de chemin de fer.
- Casse-pattes* (cattle guard).
- Butoir*. — Obstacle artificiel où viennent buter les wagons en manoeuvre.
- Plaque-tournante* (turn-table). — Grand disque mobile autour d'un pivot central sur lequel on amène les locomotives et les voitures qu'on veut changer de voie ou de direction.
- Y* ou *voie de virage* (Y-track). — Voie en forme d'Y pour tourner les locomotives, les tramways, etc.
- Aiguille* (switch). — *Aiguilleur*, *aiguiller*.
- Disque*, *Sémaphore*. — Appareils destinés à faire divers signaux pour le mouvement des trains de chemin de fer.
- Decauville*. — Voie ferrée de faible largeur qui se monte et se démonte facilement.
- Métropolitain*. — Chemin de fer souterrain ou aérien qui dessert les différents quartiers d'une grande ville.

(À SUIVRE)

La Ligue des Droits du Français.

POIVRE ET SEL

Sous ce titre, M. l'abbé Blanchard nous a adressé quelques remarques sur la critique de son ouvrage : " Les mots par l'Image ", parue dans le dernier numéro du *Petit Canadien*. Notre collaborateur L. R., à qui nous avons communiqué ces remarques, y a fait une réponse, dont nous publions la partie essentielle à la suite des remarques de M. l'abbé Blanchard. L'espace nous faisant défaut, au *Petit Canadien*, pour y publier les polémiques, si courtoises et si intéressantes soient-elles, nous devons considérer celle-ci comme close.

LA RÉDACTION.

Sous la signature de L. R., la dernière livraison du *Petit Canadien*, contient une critique de mon ouvrage *Les mots par l'image* qui me paraît un peu hasardée. Bien des choses sont à critiquer, je le sais, et il serait difficile qu'il en soit autrement dans un ouvrage touchant à plus de deux mille mots. Parmi ces deux mille mots, il y a de nombreux néologismes, dont le sens n'est pas encore fixé et qui, par cela même, prêtent à discussion. L. R. ne trouve pas de son goût la différence que j'ai signalé entre l'huilier et la ménagère en affirmant que l'huilier ne contient que l'huile et le vinaigre, tandis que la ménagère contient de plus la moutarde, le

poivre, le sel, etc. Il s'appuie pour cela sur le *Nouveau Larousse illustré*, qui dit, au mot *huilier* : " petit meuble... contenant des burettes à l'huile et au vinaigre, et souvent aussi des salières, un moutardier. "

Les mots " et souvent aussi des salières, un moutardier " auraient dû mettre la puce à l'oreille de L. R. Ces mots indiquent que c'est par exception que l'huilier contient le sel et la moutarde et que, en général, il ne les contient pas. De plus, comme il ne s'agit pas d'être très précis, on a appliqué par extension le terme général huilier à un objet qui lui ressemble en ce qu'il contient ce que contient l'huilier et quelque chose de plus. Larousse, comme les autres, au mot *huilier* a une gravure contenant le vinaigre et l'huile, mais rien de la moutarde et des salières. Les dictionnaires Littré, Bescherelle, Elie Blanc, Larive et Fleury, Armand Colin, nous parlent tous d'huile et de vinaigre au mot huilier, mais aucun ne mentionne, soit dans le texte, soit dans la gravure, le poivre, le sel et la moutarde.

Le Dictionnaire encyclopédique d'Armand Colin nous dit au mot *ménagère* : " ustensile de table qui contient l'huile, le sel, le vinaigre, le poivre et la moutarde "; et au mot *huilier* : " ustensile de ménage portant les burettes qui contiennent l'huile et le vinaigre ". Le catalogue de S.-Etienne nous donne la gravure d'un huilier et d'une ménagère avec la différence notée ci-dessus.

Je demanderai maintenant à L. R. si j'ai réellement fait une "faute", comme il le dit, en signalant cette différence qui, insignifiante peut-être à ses yeux, est d'une grande valeur quand il s'agit d'une vente par correspondance ou de l'impression d'un catalogue.

ETIENNE BLANCHARD, p. s. s.,
Presbytère Saint-Jacques, Montréal.

RÉPONSE DE L. R.

De cette communication retenons le principal. Larousse — M. l'abbé Blanchard l'avoue — affirme que le mot *huilier* s'emploie dans le sens que nous lui donnons ici au Canada : petit meuble contenant des burettes à l'huile et au vinaigre, des salières, un moutardier. Cette autorité suffit, à mon sens, pour ne pas condamner notre manière de dire.

Mais Larousse a mis une restriction à propos des salières et du moutardier, il a dit *souvent*. Cela, conclut l'abbé Blanchard, indique " que c'est par exception que l'huilier contient le sel et la moutarde ". Depuis quand en vérité *souvent* signifie-t-il *par exception*? Tant que M. Blanchard n'aura pas prouvé l'analogie de ces deux termes, sa réponse me paraît non avenue.

L. R.

SECTIONS ET NOMS DES PERCEPTEURS

Sections et bureaux de perceptions.	Noms des percepteurs.	Sections et bureaux de perceptions.	Noms des percepteurs.
Abbotsford	Damase Frégeau	Dorval	Benj. St-Aubin
Adamsville	Orifuge Audette	Drummondville	Chs Manseau
Alexandria	Arcade Méloche	Dunham	Hormidas Boucher
Almaville	Geo. Levasseur	Dupuy Corner, N. B.	Chs D.-Hébert
Amqui	J. B. Pineault	Eagle Cabee, Co. Aroostock	V. J. Labbé
Ancienne Lorette	Pierre Jobin	East Angus	Rév. J. A. R. Plamondon
Anderson	J.-Bte Sénéchal	Eastman	Rév. A. E. Genest
Angers	Geo. Chartrand	Farnham	Joseph Johnson
Acton Vale	Joseph Beaugrand	Fassett	Emile Marchessault
Asbestos Mines	Dr Chs Amlot	Edmundston, N. B.	Frs Bérubé
Arthabaskaville	F. X. Lemieux, N. P.	Embrun, Ont.	Léandre Maheu
Ascot Corner	J. Stanislas Gosselin	Fall River, Mass.	Roger C. Cousineau
Baker Brook, N. B.	F. X. Cyr	Ferme Neuve	J. Albert Hotte
Balmoral	H. Lepage	Fort Coulonge	W. H. Gauthier, M.D.
Batiscan	F. G. L'Heureux	Fournierville	Mme Art. Bissonnette
Beauceville	Ed. Fortin	Fortierville	Alp. Laquerre
Beauharnois	J. Aimé Daoust	Fort Kent	T. D. Dufour
Beaupré	Dr Jos. Tremblay	Fraserville	L. E. A. Parrot, M. D.
Bedford	Jos. Jarest	Frenchville	Denis B. Martin
Béloti	Tancrède Lafontaine	Gardner, Mass.	A. P. Lachance
Berthierville	Th. Gervais, M. D.	Garthby	Adjutor Lepage
Écancourt	A. A. Leduc	Gaspé	Elie Bérubé
Black Lake	J. N. Campeau	Gentilly	J. Ls Brail
Blazard Valley, Ont.	Joseph Larocque	Glen Robertson	Mme J.-L.-M. Ménard
Bonaventure	Martial Gauvreau	Gracefield	Eloi Lacroix
Boucherville	J. A. Demers, M.D.	Granby	J. A. Ostiguy
Bouchouche, N. B.	Georges Michaud	Grand'Anse, N. B.	Frédéric Terriault
Bonfield	L. A. Lévesque	Grand Falls, N. B.	Dr Claude Guy
Bourget, Ont.	A. J. Boudreau	Grande Digue	Donat Roy
Brompton Falls	J. A. Allard, M. D.	Grande Rivière	Paul Stibre
Brownburg	Rév. V. Bouchard	Grand'Mère	J. C. Ricard, M. D.
Buckingham	J. A. R. Lemay	Gronelines	Dr E. Archambault
Cabano	Omer Laplante	Guigues	N. Guidice
Cacouna	Samuel Label	Hammer, Ont.	J.-Bénonie Robert
Cap de la Madeleine	Sévère Rocheleau	Ham Nord	Luc Juneau
Cap Santé	J. Q. Fafard	Hartwell	J. Henri Locas
Cap St-Ignace	Thos Guilmond	Hawkesbury, Ont.	J. D. Landriault
Carleton	Louis Bujold	Hébertville Station	Jos. Giguère
Caraquet	Alex. J. Albert	Hébertville Village	Théo. Girard
Casselman	J. A. Charlebois	Hemmingford	Ovila Lacasse
Cansapscal	Joseph Bouchard	Henryville	Arcade Coupal
Cedar Hall	Geo. Paradis	Highgate Centre	Euclide Traham
Chambly Bassin	H. D. Hébert	Howick	J. C. Bourgie
Chambly Canton	S. E. Duclou	Huberdeau	Rodrigue Latour
Chambord, Lac St-Jean	J. T. Fortin	Hudson	J. A. Séguin
Champlain	Donat Duval	Hull	A. I. Telmosse, M. V.
Chandier	J. E. Langlois	Hull	M. Brodeur
Chapleau	Odilon Beaudry, M. D.	Huntingdon	J. Omer Michaud
Charlomagne	Ernest Labelle	Iberville	J. A. Sylvestre
Charlesbourg	J. P. Lefebvre	Ile au Calumet	Rév. J. O. Beaudry
Charlo, Co. Restigouche, N.B.	D. Lepage	Ile aux-Noix	N. A. Hébert, M.D.
Charrette	Rév. Dion Gélinas	Ile du Pas	Pierre Dandaneau
Chartierville	Evariste Bisson	Immaculée-Conception	J. C. Paquin
Châteauguay	Z. E. Marchand, M. D.	Inkerman, Co. Gloucester	Hyac. Haché
Chateau Richer	Edouard Vézina	Joliette	Romuald Racette
Chaudière Mill	Eusèbe Bégin	Jonquière	A. J. Reid
Chelmsford	J. Ed. Charbonneau, M. D.	Kenogami, Co. Chicoutimi	A. J. Reid
Chicoutimi	A. Béchar	Kingscroft	Rév. A. A. Gervais
Clair, N. B.	Th. Paillard	Kingsy Falls	Philippe Pelletier
Clarence Creek	F. W. Fortier	Kingsy French Village	F. Label
Clarenceville	Oscar St-Jean	Knowlton	L. L. Ledoux
Coaticook	Hosiee Dumont	Labelle	P. E. Forget
Cocagne, N. B.	Hormidas Gouzen	L'Acadie	J. Bte Brault
Compton	Bernard Mercier	Lac à la Tortue	J. A. Tremblay
Contrecoeur	Emile Lacasse	Lac au Saumon	Emile Caron
Cookshire	Arthur Laprise	Lachenaie	Philias Mathieu
Côteau du Lac	A. Dumesnil	Lachine	R. Dubreuil
Côteau Landing	S. Brunet	Lacolle	H. Gaudreau, M. D.
Côteau Station	Henri Smith	La DuRantaye	J. H. Furois
Côte des Neiges	Alph. Boileau	Lamèque, Co. Gloucester	Jos. S. Noel
Dalhousie	Mathias Comeau	L'Ange Gardien	Paul Rinfret
Danville	J. A. Bolvin	L'Annonciation	Jos. Boileau
Deschambault	J. A. P. Lord, M. D.	L'Anse aux Gascons	Simon Chapados
D'Israël	J. O. Bérubé	L'Avenir	J. P. Charpentier

Sections et bureaux
de perceptions.

Noms des
percepteurs.

Lanorale	J. S. Ferland, M.D.
La Baie du Febvre.	L. R. Lefebvre
La Conception	J. O. Bessette
Lac à la Croix	Adélaré Lemay
Lac aux Ecorces	J. A. Lortie
Lac Baker, N. B.	Alfred M. Nadeau
Lac Bouchette	Adélaré Thibault
Lac des Isles	Emile Bisailon
La Patrie	Majorique Bourret
La Présentation	Jos. Meunier
Lafontaine	Majorique Beaudoin
La Minerve	Benjamin Bergeron
Laprairie	Joseph Brisson
L'Ascension	N. C. Léonard
L'Assomption	A. Prud'homme
Latarrière	Augustin Gagné
Laurierville	Nap. Normand
Laizon, Co. Lévis	Talm. Lavergne
Lavaltrie	J. O. Martineau
La Visitation	J. Ernest Proulx
Leclercville	J. E. P. Parrot
Lemieux Station	Jos. Letendre
L'Épiphanie	J. A. Brisebois
Le Précieux Sang	Moise Gauthier
Lennoxville	Marie-Ange Beaudoin
Les Cèdres	J. O. Leroux, M. D.
Leask, Sask.	Léon Robert
Lesage	Aldéric Renaud
Les Ecureuils	Geo. Matte
Les Saules, Qué.	H. O. Roy, N. P.
L'Île Perrot	Raoul Daoust
L'Islet	Alph. Dion, M. D.
L'Isle Verte	J. C. Michaud
Longueuil	Victor Mainville
L'Original	E. Daoust
Lorrainville	J. A. Laverdière
Lotbinière	S. Bernard, N. P.
Louiseville	M. M. Côté
Magog	Amédée Bibeau
Manchester, N. H.	J. A. Guay
Maniwaki	Anastase Roy
Maria	A. J. Babin
Mariéville	Chs E. Préfontaine
Masson	G. A. Dugal
Matane	J. O. Lebel, N. P.
Mille Vaches	Mathilda Emond
Moncerf	S. Martineau
Moncton, N. B.	F. A. Richard, M.D.
Mont-Carmel	Sylvio St-Onge
Montebello	Alb. Papineau
Mont Joli	Jos. Ern. Lavoie, M.D.
Mont Laurier	Emile Lauzon
Montmagny	Réal Lavergne
Montmorency	J. W. St-Pierre
Moose Creek, Ont.	Adolphe Provost
Nashs Creek	Eug. de la Garde
Napierville	Alex. Richardson
Neuveville	J. L. Morency
Nicolet	J. O. Courchesne, N. P.
Nominigues	Horn. Lefebvre
Normandin	Mlle Angéla Hébert
Notre-Dame-de-Grâce	Alf. Décarie
N.-Dame de Ham	Pierre Toupin
N.-D. des Anges	Lionel Matte
N.-D. de la Doré	J. T. Demers
N.-D. de la Paix	W. Lauzon
N.-D. de Pierreville	H. Fontaine
N.-D. du Bon-Conseil	Aimé Benoit
North Stukely	J. M. Proulx
N.-D.-de-Lourdes	Chs Tourigny
N.-D. du Portage	Ls-Etienne St-Pierre
N.-D. du Rosaire	Arthur Collin
N.-D. d'Issoudin	J. D. Desrochers
N.-D. de la Salette	Régis Boileau
N.-D. du Lac	C. F. Beaulieu, N. P.
N.-D. du Laus	Hermine St-Louis
N.-D. du Mont-Carmel	Alph. Cossette
N.-D. de Stanbridge	Rodolphe Bédard
Oka	Adolphe Chéné

Sections et bureaux
de perceptions.

Noms des
percepteurs.

Ormstown	L. A. Rousseau, N. P.
Papineauville	Olivier Clément
Paquetville	Jos. Fortin
Parisville	Em. Paris
Paspébiac	J. Emile Lévesque
Péribonka	J. D. Boisvert
Petit Rocher, N. B.	Théodule Roy
Plantagenet	Wilf. Desjardins
Pike River	Narcisse Bloudeau
Plaisance	Joséphat Guindon
Plessisville	L. H. Grenier
Pointe aux Trembles	Richmond Decelles
Pointe Claire	Thomas Charlebois
Pointe du Lac	Ovila Dugré
Pointe Gatineau	O. Robitaille
Pont Maskinongé	Héliodore Dupuis
Pont Rouge	Eug. Galarneau
Port Daniel	Rév. J. P. Cry
Portneuf	Mme Salomon Germain
Préeville	Ph. Lafrance
Québec	P. Lamontagne
Racine	D. Choinière
Rawdon	Rév. J. A. Dufort
Repentigny	J. O. Beaudoin
Richibouctou	Joseph Vautour
Rigaud	J. McMillan
Rimouski	Ant. Bellavance
Ripon	A. A. Aubry, M. D.
Rivière à Pierre	Wilbrod Moisan
Rivière Beaudette	F. Langlois
Rivière Joseph	Ls Lévesque
Rivière Ouelle	Jos. Laboussinière
Rivière Trois-Pistoles	Emile Leclerc
Roberval	Georges Audet
Robertville, N. B.	A. C. Poirier
Rockland	H. Gauthier
Rogersville, N. B.	Francis J. Poirier
Rougemont	Emile Paquette
Roxton Falls	Tél. Beauchemin
Roxton Pond	H. Monty
Sabrevois	P. E. Meunier
Sacré-Coeur	Jos. Emile Bélanger
Sandy Bay	Israel Michaud
Sault aux Récollets	L. Cardinal
Sarsfield	Hector Bélisle
Shawinigan Falls	Louis Bertrand
Sayabec Station	Jos. Pineau
Shédiac	Dr A. Sormany
Sherrington	Césaire Gagné
Sherbrooke	A. O. Bégin, N. P.
Shippagan, Co. Gloucester	Théo. F. Goguen
Sorel	Olivier Cardin
South Durham	H. H. Préfontaine, M.D.
South Indian	Pierre Gagné
Stanfold	L. E. Nadeau
Stoke Centre	F. J. Bédard, M.D.
Stornoway	Rév. L. Boubier
Sturgeon Falls, Ont.	J. C. E. Gagné
Ste-Adèle de Terrebonne	J. A. Beauchamp
St-Adelphé	Alphonse Marineau
St-Adolphe Dudswell	Ernest Gagné
St-Adrien d'Irlande	J. A. Mercier
St-Adrien de Ham	Rév. J. A. Lemay
St-Agapit	Gaudiose Demers
Ste-Agathe d'Aroostock	S. J. Ayost
Ste-Agathe	L. A. Dumont
St-Aimé	Norbert Lamoureux
Ste-Agathe des Monts	E. J. Marchand
St-Albert, Ont.	Emile Gagné
St-Alban	C. I. Douville
St-Alexandre d'Iberville	J. E. Boivin, N.P.
St-Alexis d'Avignon	Joseph Arsenault
St-Alexis de Montcalm	Alb. Mignan
St-Alexis des Monts	Alf. Picard
St-Alexandre de Kam.	Mlle Herm. Bérubé
St-Alphonse de Caplain	Théo. Lavoie
St-Alphonse de Chicoutimi et Bagotville	P.-E. Tremblay

Sections et bureaux de perceptions.	Noms des percepteurs.	Sections et bureaux de perceptions.	Noms des percepteurs.
St-Alphonse de Jollette	T. Gaudet	St-Clotilde	Pierre Primeau
St-Ambroise de Chicoutimi	Ths Tremblay	St-Clotilde	Dolphis Laplante
St-Ambroise de Kildare	J. F. Goyet	St-Côme	Ls Gauthier
St-Anaclet	Ovide Couture	St-Côme de Beauce	J. A. Pollquin, M.D.
St-Anastasia	J. Frank Bisson	St-Constant	Narc. Longtin
St-André Avellan	J. M. Robert	St-Croix	Jos. Bédard
St-André d'Argenteuil	T. Raymond	St-Cunégonde	Joseph Labelle
St-André de Kamouraska	Arm. Martin	St-Cuthbert	L. P. H. Roberge, N. P.
St-André, Restigouche	Rév. L. P. Pelletier	St-Cyprien	Léonce Dumond
St-Angèle de Laval	J. Ed. Coulombe	St-Cyrille de L'Islet	Nap. Allaire
St-Angèle de Monnoir	A. Ménard	St-Cyrille de Wend.	Herman Champagne
St-Angèle de Rimouski	Paul Gagné	St-Damase	Nap. Beauguard
St-Anicet	Eusèbe Genier	St-Damase, Co. Matane	Aurèle Lepage
St-Anne, Co. Chicoutimi	Phydimé Gauthier	St-Damase des Aulnaies	Victor Label
St-Anne de la Pérade	Emilie Trudel	St-Damien	Josephat Grenache
St-Anne de la Pocat.	Ls A. Dupuis, N.P.	St-David	J. W. Paquin, M.D.
St-Anne de Madawaska, N. B.	E. Martin	St-David, Co. Aroostook	Eddy J. Cyr
St-André de Madawaska, N. B.	N. B.	St-Denis	J. W. Tétrault
	Rév. Eloi Martin	St-Didace	S. Barrette
St-Anne-des-Plaines	Joseph Alary	St-Dominique	Jos. Laflamme
St-Anne de Prescott	Rév. Jos. Coderre	St-Donat	Philadelphé Bérubé
St-Anne-de-Stukely	Wilfrid Poulin	St-Donat de Montcalm	Zacharie Crépeau
St-Anselme	J. Ed. Migneaull	St-Dorothée	Florido Lecavallier
St-Antoine, Riv. R.	A. Désaulniers, N.P.	St-Edouard de Lotbinière	Ant. Castonguay
St-Antoine Abbé	Joseph Lussier	St-Edouard de Mtl	J. Georges Leclerc
St-Antoine de Tilly	Phil. Normand	St-Edouard de Nap.	R. Robillard
St-Antoin	Alex. April	St-Edwidge-de-Clifton	P. J. Paquin
St-Appolinaire	Ed. Lafleur	St-Elleuthère	Ls J. Tardif
St-Armand	J. H. Brault	St-Elizabeth de Jollette	Donat Gervais
St-Arsène	Naz. Lebel	St-Elizabeth de Warwick	Rv. J.A. Leblanc
St-Aubert, Co. L'Islet	Alfred Robichaud	St-Eloi	Eug. Godbout
St-Augustin	J. E. Rochon	St-Elphège	J. Art. Lemire
St-Augustin	E. D. Descarreaux, M. D.	St-Elzéar	C. Prévost
St-Barnabé, de St-Hyacinthe	Rémi Cloutier.	St-Elzéar de Beauce	Apollinaire Drouin
St-Barnabé, Co. St-Maurice.	A.A. Gélinas, N.P.	St-Emile de Suffolk	Elle Milard
St-Barthélemi	Avila Rouleau	St-Emelle de l'Energie	J.-Bte Desrosiers
St-Basile de Portneuf	Gédéon Matte	St-Ephrem	Dr R. Beauchesne
St-Basile le Grand	Malo Lapalme	St-Epiphanie	Aug. Breton
St-Basile, N. B.	L. A. Soucy	St-Esprit	J. F. Daniel, N.P.
St-Béatrice	Jos. Brisson	St-Etienne de Beauharnois	Zénon Nadon
St-Benoit, Beauce	P. Z. Cloutier	St-Etienne de Bolton	Raoul Vincent
St-Benoit, Co. Deux-Montagnes		St-Etienne de Lauzon	Cal. Bolduc
	Dr Joseph Pagé	St-Etienne-des-Grès	Ferd. Millette
St-Bernard de Lacolle	Rév. L. Brunelle	St-Eugène de Prescott, Ont.	J. Aimé Laframboise
St-Bernardin de Routhier, Ont.		St-Eulalie d'Aston	Alp. Désilets
	Rév. J. Alp. Sénécal	St-Euphémie	Donat Proulx
St-Blaise	Tancrède Morin	St-Eugène de Grantham	Adél. Forest
St-Blainde	Alp. Duchesne	St-Eustache	J. Ls Prud'homme
St-Bonaventure	Ernest Lemaire	St-Evariste	Jean Boutin
St-Boniface	J. G. Gélinas, M. D.	St-Fabien	J. O. Bélanger
St-Brigide	J. R. B. Langevin, N. P.	St-Famille, Co. Aroostook.	Pierre Morin
St-Brigitte des Saulls	J. A. Jutras	St-Faustin	R. Bruaet
St-Bruno de Chambly	J. A. Geoffrion	St-Félicien	Arthur Gagnon
Ct-Bruno, Lac St-Jean	Jos. Lavole	St-Félix de Valois	Th. Hénaull
St-Calixte de Kil.	Méd. Duval	St-Ferdinand Hal.	L. A. Paradis, N. P.
St-Catherine de Hatley	Jos. Gingras	St-Ferréol	L. A. Gagnon
St-Catherine de Portneuf	Zoel Drolet	St-Flavien	Dr E. Larue
St-Casimir de Portneuf	J. Azarias Tessier	St-Flore	J. H. Désaulniers
St-Cajetan d'Armagh	Mastal Boulanger	St-Florence	Ernest Thibault
St-Camille de Wolfe	Donat Manseau	St-Fortunat de Wolfe	Johnny Laprise
St-Cécile de Lévrard	Ed. Carignan	St-François de Madawaska, N. B.	
St-Cécile de M.	Jér. Brazeau, fils		Louis Pelletier
St-Cécile de Milton	Horm. Chaput	St-François, Montmagny	Omer Blodeau
St-Cécile de Whitton	Ls Audet	St-Frs de Sales	Anaclet Gascon
St-Cécile du Bic	Isidore Michaud	St-Frs du Lac	A. Desmarais
St-Célestin	Théo. Beauchesne	St-Frs-Xavier de Brompton	Jos. L'Abbé
St-Césaire	Henri Grisé	St-Frs-Xavier, Riv. du Loup	René Rinfret
St-Charles Caplan	Edmond Brinck	St-Frédéric de Beauce	Placide Nadeau
St-Chs de Bellechasse	P. J. Ruel, N. P.	St-Gabriel	Auguste Caron
St-Charles	Armand Duvernay	St-Gabriel de Bouchette	J. A. Leduc
St-Charles, N. B.	Jos. Luclen Daigle	St-Gabriel de Brandon	Ls Jacques
St-Christine d'Acton	Jos. Bonneau	St-Gabriel de Stratford	H. Rivard
St-Christine de Portn.	Godf. Lavallée	St-Gédéon	J. L. F. Rousseau
St-Chrysostôme	Elzéar Foisly	St-Gédéon, Lac St-Jean	Jos. Boily
St-Claire	P. Q. Rouleau	St-Genève	D. Ladouceur, M. D.
St-Claude	Auguste Bourbeau	St-Genève de Batiscan	F. W. Germain
St-Clet	Victor Laframboise	St-Georges de Beauce	Corinne Poulin
St-Clément	Marcellin April	St-Georges de Windsor	Georges Petit
St-Cléophas	J. A. Martineau		

Sections et bureaux
de perceptions.

Noms des
percepteurs.

St-Gérard Jos. H. Joyal
St-Gérard de Montarville Ferd. Bisailion
St-Gérard Magella Alfred Bolvin
St-Germaine J. L. F. Chabot
St-Germain Cyprien Roy
St-Germain de Grantham L. N. Cotnoir
St-Geترude L. J. Désilets
St-Gervais Murdock McKenzie
St-Godefroy Clément Parise
St-Grégoire d'Ib. E. S. Lalanne
St-Grégoire de Nicolet B. Rouleau
St-Gilbert B. Giraud
St-Guillaume Jos. Desrosiers, N. P.
St-Hélène de Bagot Jos. Eug. Petit
St-Hélène de Chester D. Pepin
St-Hélène de Kam. M. Chénard
St-Hénédine J. Philémon Gagnon
St-Henri de Lévis Alex. Vallières
St-Henri de Mascouche J. I. Leblanc
St-Henri de Montréal L. A. Picard
St-Hermas Alcide Cadieux
St-Herménégilde T. S. Belouin
St-Honoré de B. Alcide Campeau
St-Honoré Narc. Bouchard
St-Hilaire G.-F. Martin
St-Hilaire, N. B. Alfred Albert
St-Hubert Hubert Robert
St-Hubert de Témisc. J. E. Perrault, M. D.
St-Hugues Amédée Lapalme
St-Hyacinthe Alb. Jodoin
St-Hypolite de K. B. Gohier
St-Ignace du Lac Rév. A. G. Racette
St-Isidore Aimé Lanctôt
St-Isidore de Dorchester Jos. Turgeon
St-Isidore de Prescott Phyllis Thibault
St-Jacques de l'Achigan Prosper Granger
St-Jacques des Piles Moïse Masson
St-Jacques, N. B. Wm St-Onge
St-Jacques le Mineur B. Guérin-Lafontaine
St-Janvier H. A. Valliquette
St-Jean-Bte de Mtl J. A. Boucher
St-Jean-Bte de Rouville E. Désautel
St-Jean L'Évangéliste Geo. Frénette
St-Jean Port-Joli F.-X. Denis, N. P.
St-Jean Louis Mayrand
St-Jean de Dieu Florent Rioux
St-Jean des Chaillons Paul Marcoux
St-Jean de Matha Jos. Robillard
St-Jean des Piles P. Beaulac
St-Jérôme, Lac St-Jean Antoine Gauthier
St-Joseph, Co. Arcootook Ls Perrault
St-Joseph d'Alma Cléophas Girard
St-Joseph d'Orléans Léon Lachaine
St-Joseph du Lac Edmond Lacroix
St-Joseph de Sorel J. A. Desorcy
St-Joseph, N. B. Edmond A. Bourgeois
St-Jovite Henri Grignon
St-Jérôme F.-X. St-Michel, fils
St-Joachim de Courval Eug. Turcotte
St-Joachim de Shefford Honoré Daigle
St-Jude Jos. Lamoureux
St-Julle Exurie Provost
St-Julien de Wolfstown Pierre Morin
St-Julienne Jos. Sylvestre
St-Justin J. R. H. Bernier
St-Justine de Dorchester Arth. Fournier
St-Justine de Newton Nap. Bédard
St-Lambert Yvon Achim
St-Laurent C. S. Tassé, N. P.
St-Laurent, Ile d'Orléans J. A. Turgeon
St-Lazare Ephrem Audet
St-Lazare de Vaudreuil Nap. Graldeau
St-Léandre Josué Bérubé
St-Léon Henri Martin
St-Léon le Grand Ph. Lévesque
St-Léonard d'Aston E. Poirier
St-Léonard de Portneuf Eug. Leclerc
St-Léonard, N. B. L. J. Violette, M. D.
St-Louis de Bonsecours Diogène Lagacé

Sections et bureaux
de perceptions.

Noms des
percepteurs.

St-Léonard Port Maurice et Côte
St-Michel Gustave Pepin
St-Louis de Kent, N. B. Aug. Bordage
St-Louis de Pintendre Henri Labrie
St-Louis du Ha! Ha! J. A. Moreault
St-Liboire H. G. Chabot
St-Liguori J. A. Melançon, M. D.
St-Lin des Laurentides Sam. Goulet
St-Louise F. D. Lévesque
St-Louis de Gonzague Jos. Pilon
St-Louis de France Anselme Sawyer
St-Luc Nap. Courville
St-Luc de Matane Art. Forlin
St-Luc de Vincennes Edouard L'Heureux
St-Luce Sta. Jean Joachim Côté
St-Luce Duncaster Mlle Ern. Beauchamp
St-Ludger L. M. Veilleux, N. P.
St-Madeleine Jos. Jodoin
St-Majorique Omer Rivard
St-Malo d'Auckland David Langlois
St-Marc de Portneuf S. Paquin
St-Marguerite de Dorch. A. Deblois
St-Marguerite-Las Masson J. J. Desjardins
St-Marie de Beauce J. L. Drouin
St-Marie de Blanford Adélar Mailhot
St-Martin de Beauce Cléophas Toulouse
St-Martin de Laval Rév. J. A. Froment
St-Marc de Verchères J. O. Noël
St-Marcel J. P. Goyette
St-Marie, Co. Kent Lucien Melançon
St-Marie-Salomée J. A. Gaudet
St-Martin de Compton Stanislas Tassé
St-Martine de Courcelles Geo. Garant
St-Martine L. Ph. Chaput
St-Mathias Alfred Morier
St-Mathieu, Co. St-Maurice J. L. Auger
St-Mathieu Joseph Audet
St-Maurice J.-Bte Lafrènière
St-Mélanie Arcade Brault
St-Méthode d'Adstock N. Dubreuil
St-Michel Archange M. Coupal, N. P.
St-Michel de Bellechasse Zéphirin Gagnon
St-Michel, N. B. Nap. Dumas
St-Michel des Saints Léandre Ménard
St-Moise J. W. Bégin
Section St-Michel d'Yamaska, MM. E. Pa-
renteau, président; S. Lauzière, 1er vice-pré-
sident; P. Pelletier, 2me vice-prési-
dent; J. St-Germain, commandant; Alp.
Béland, secrétaire-trésorier et percep-
teur; Chapelain, Rév. J.-F.-X. Letendre.
St-Monique Dam. Léonard
St-Monique Chs Milot
St-Narcisse J. A. Cloutier
St-Nazaire A. Lachance
St-Nazaire, Lac St-Jean L. Phil. Bergeron
St-Nazaire L. de G. Daigneault
St-Nérée Alexis Lamontagne
St-Nicolas Odina Plante
St-Norbert d'Arthabaska Art. Allie
St-Norbert de Berthier Arthur Roch
St-Norbert du Cap Chat Rév. O. L. Caron
St-Octave, Co. Rimouski Jos. Talon
St-Octave de Lotb. Octave Poitras
St-Odilon Ths J. Doyon
St-Omer Edm. Allard
St-Onésime Amédée Ouellet
St-Ours Arthur Proulx
St-Pamphile J.-Emile Leclerc
St-Patrice Beauvillage Michel Allen
St-Pascal B. M. Deschênes, M. D.
St-Paschal Baylon Wilfrid Ouellette
St-Paul de Chester Geo. Rouleau
St-Paulin Sim. Guilmond
St-Paul de Joliette J. V. Venne
St-Paul de Montmagny Eug. Gourgue
St-Paul l'Ermite Omer Séguin
St-Perpétue P. O. Roy
St-Perpétue J. Alf. Lagacé

Sections et bureaux
de perceptions.Noms des
percepteurs.

St-Philippe d'Argenteuil	Albini Lamarche
St-Philippe de Laprairie	Z. Lefebvre
St-Philippe de Néri, Ouest	Mme E. Lebrun
St-Philomène	J.-Bte D'Amour
St-Pie de Bagot	Ep. St-Pierre, N. P.
St-Pie de Guire	Adolphe Duhaime
St-Pierre Baptiste	Joseph Drolet
St-Pierre de Broughton	Pierre Marcotte
St-Pierre les Becquets	L. B. O. Beauchemin
St-Pierre, Montmagny	Mme C. Bélanger
St-Pierre	P. S. Chaput
St-Placide	Ed. Arbique
St-Polycarpe	Nap. Lamarre
St-Prime, Lac St-Jean	Jean Fradette
St-Prosper de Dorch.	J. A. Tardif, N.P.
St-Prosper	F. X. Massicotte, M. D.
St-Raphaël	Théo. Bernard
St-Raymond	Arthur Paquet
St-Rédempteur	E. Quesnel
St-Rémi	M. Coupal, N. P.
St-Rémi de Tingwick	P. Potvin
St-Rémi d'Amherst	D. Thomas
St-Robert	J. H. Dupré
St-Roch	Ev. Marcotte
St-Romain	Jos. F. Moore
St-Romuald	Jos. Geo. Roberge
St-Roch des Aulnaïs	Chs Maurais
St-Roch de l'Achigan	Ulr. Taillon
St-Roch de Québec	J. E. Plamondon
St-Rosalie	Ers-Xav. Fortier
St-Rosalie	Isale Desmarais
St-Rose	Henri Chapleau
St-Rose de Lima	Victor Désy
St-Rose du Déglé	Horm. Picard
St-Sabine	Mme A. Bessette
St-Samuel de Beauce	Gaudias Rodrigue
St-Sauveur de Québec	J. Léop. Poirier
St-Sauveur des Monts	Charles Aubry
St-Scholastique	Ls Gratton
St-Sébastien	P. Lecompte
St-Sébastien d'Aylmer	B. Bernier
St-Sévère	J. Ovide Héroux
St-Séverin	J. Dolard Bordeleau
St-Simon, Co. Rimouski	Ignace Gagné
St-Simon	J. A. Beauchamp
St-Sixte	Narc. Bolvin
St-Sophie de Terrebonne	Ph. Marchand
St-Sophie de Lévrard	Ths Barabé
St-Sophie de Mégantic	Alf. Beaudoin
St-Stanislas	L. E. Germain, N. P.
St-Stanislas de Kostka	Ths Durnin
St-Sulpice	Wilf. Robitaille
St-Suzanne de Stanhope	Rév. A. Goyette
St-Sylvère	J. L. Janelle
St-Télesphore	Oscar Bourgon
St-Thècle	David Leblanc
St-Thérèse	Ferdinand Roux
St-Théodosie	Adonias Labonté
St-Théodore d'Acton	Léon Jodoin
St-Théodore de Chertsey	Joseph Dupuis

Sections et bureaux
de perceptions.Noms des
percepteurs.

St-Ths de Joliette	J. L. A. Masse, M.D.
St-Thomas d'Aquin	Nap. Daignault
St-Ths de Pierreville	Henri Niquet
St-Thuribe	Alp. Sauvageau
St-Timothée, Co. Champlain	O. Trépanier
St-Timothée	J. D. S. Tremblay, N.P.
St-Thomas d'Alfred	Maxime Thivierge
St-Tite	N. L. Auger, M. D.
St-Ubald	H. E. Soulard, N. P.
St-Ulric, Riv. Blanche	F.-X. Trépanier, M.D.
St-Urbain	Arthur Barrette
St-Ursule	Edouard Paquin
St-Valentin (Scotsville)	S. Bouchard
St-Valère	Joseph Trudel
St-Valérien	Eug. Labrèche, N. P.
St-Valérien	Léon Hudon
St-Valler	Jos. Corrivreau
St-Victor d'Alfred	Aristide Gareau
St-Victoire	Jos. Desjardins, M. D.
St-Victor de Tring	Joseph Veilleux
St-Vincent de Paul	Camille Hogue
St-Vital de Lambton	Oct. Godbout
St-Wenceslas	Antoni Godin
St-Zacharie	J. E. Dulac
St-Zéphirin	D. Lemaire
St-Zotique	E. N. Plion
Sutton	Hector Lebeau
Sweetsburg	E. Alf. Bolsvert
Terrebonne et Ss-Frs de Sales	J. R. Deschambault
Thetford Mines	J. A. Campeau
Tingwick	Chs Couture, D. M.
Tracadie	Rév. Théo. Haché
Trois-Pistoles	Alexis Côté
Trois-Rivières	L. P. Guillet, avocat
Thurso	G. Gagnon
Upton	P. Fafard, N. P.
Valcourt	Jos. Dupaul
Val des Bois	Rodolphe Marion
Vall.yfield	L. J. Boyer, N. P.
Varennes	Josephat Lafrance
Vaucluse	Jos. Lafortune
Vaudreuil	A. C. Denis, M. D.
Verner, Ont.	J. O. Robert
Wendover	Johnny Perrault
Verchères	Marius Laporte
Victoriaville	Jos. Desilets
Village de Richibouctou, N. B.	Rév. Alphée P. Gaudet
Ville Emard	MM. Prieur et Cantin
Ville-Marie	Aug. J. Aubin, M. D.
Warwick	Arthur Lemay
Waterloo	L. J. Jodoin, N. P.
Weedon	J. P. C. Lemieux, M. D.
Wotton	Z. Béllisle
West Shefford	Alf. Matte
West Wickham	J. G. Tétrault
Windsor Mills	Napoléon Rousseau
Yamachiche	Fortunat Côté

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital payé et Fonds de Réserve \$ 7,700,000.00
Total de l'Actif 34,515,873.93

DIRECTEURS : J.-A. Vaillancourt, président; Hon. F.-L. Béique, C. R., vice-président; E.-H. Lemay, Ecr., Alph. Turcotte, Ecr., Hon. J.-M. Wilson, A.-W. Bonner, Ecr., A.-A. Larocque, Ecr.

Beaudry Leman, gérant-général; Yvon Lamarre, inspecteur; J.-C. Thivierge, contrôleur; F.-G. Leduc, gérant du bureau de Montréal; P.-A. Lavallée, assistant-gérant.

Bureau principal : 95, rue Saint-Jacques, Montréal.

135 succursales en Canada, dont voici les principales :

MONTREAL : 95 St-Jacques, 1630, St-Jacques, 2214, Ontario est, 272, Ste-Catherine est, 737, Mont-Royal est, 1126, Mont-Royal est, 711, Ste-Catherine est, 1298, Ontario est, Hochelaga, 1184, St-Denis, Notre-Dame de Grâces, 629, Notre-Dame ouest, 2267, Papineau, Pointe St-Charles, coin Cadieux et Rachel, coin St-Denis et Roy, 2490, St-Hubert, St-Henri, 1907, St-Laurent, 191, St-Viateur ouest, 3108, St-Laurent, Côte-des-Neiges, Maisonneuve, Outremont, Pointe-aux-Trembles, Rosemont, Tétraultville, Verdun, Viauville, Ville Eward, Villeroy.

QUEBEC : Amos, Beauharnois, Berthierville, Cabano, Cartierville, Chambly, Farnham, Granby, Hébertville Station, Joliette, Laprairie, L'Assomption, Longue-Pointe,

Longueuil, Louiseville, Lachine, Marieville, Mont-Laurier, Pointe-Claire, — **QUEBEC** (ville) : rue St-Pierre, rue St-Jean, St-Roch, St-Sauveur, Limoulu, — St-Camille de Belchasse, Ste-Claire, St-Ephrem de Tring, St-Gabriel de Brandon, Ste-Geneviève de Pierrefonds, Ste-Geneviève de Batiscan, St-Hyacinthe, St-Jacques l'Achigan, St-Jérôme, Ste-Justine de Newton, St-Lambert, St-Laurent, St-Pie de Bagot, St-Rémi, Ste-Thècle, Sherbrooke, Sorel, South-Durham, Trois-Rivières, Trois-Rivières : Notre-Dame, Valleyfield, Varennes, Victoriaville.

ONTARIO : Hawkesbury, Vankleek Hill.

MANITOBA : Winnipeg.

ALBERTA : Edmonton.

SASKATCHEWAN : Prince-Albert.

— BANQUE PROVINCIALE — DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital payé et surplus au 31 décembre 1915 \$1,650,000.00

Siège central : 7 et 9, Place d'Armes, Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin Ltée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Présidents : M. W. F. Carsley, Capitaliste, Tancrède Bienvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.
M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."

Hon. Alphonse Racine, de la maison Alphonse Racine Ltée, Marchands en gros, Montréal.

M. L. J. O. Beauchemin, propriétaire de la Librairie Beauchemin Limitée.

M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
Dr E.F. Lachapelle, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Hon. N. Péroudeau, N. P., ministre sans portefeuille, Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.

75 bureaux dans les Provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 5% sur dépôts d'épargne.

Correspondants Étrangers : ETATS-UNIS — *New York* : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. *Boston* : National Shamut Bank. *Chicago* : Continental National Bank. ANGLETERRE : The Capital and Counties Bank. FRANCE : Société Générale. Comptoir National d'Escompte de Paris. ALLEMAGNE : Deutsche Bank. AUTRICHE : Kais, Koan, Priv. Oesterreichsche Laenderbank. ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

L'Association Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser 25 sous par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MEDICAL.

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'Etat)

MONUMENT NATIONAL : 286, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

50,000 SOCIÉTAIRES

800 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ : \$1,200,000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 7 pour cent.

La " Caisse Nationale ", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

La Caisse de Remboursement

Complément de la " Caisse Nationale d'Économie ", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

ARGENT A PRÊTER

La Société Saint-Jean-Baptiste prête aux municipalités, aux commissions scolaires et aux fabriques. Elle traite directement avec les emprunteurs et n'achète que des débetures françaises ou bilingues.

Administrateur Arthur Gagnon.
Directeur du recrutement . . . J.-Arthur Dubé.
Inspecteur J.-I. Couture.
Inspecteur Alexis Côté.

ARBOUR & DUPONT, imprimeurs-éditeurs, 249 est, rue Lagachetière, Montréal.

JUL 10 1972